

CONCLUSIONS

DU SÉMINAIRE INTERNATIONAL « INTERMODALITÉ EUROPE - ASIE – PERTINENCE ET POTENTIEL »

Les représentants des Ministères des transports des Etats européens, de l'Asie Centrale et du Caucase, la CEMT, la CEE-ONU, la CESAP-ONU, l'UE et les autres organisations internationales, tout comme les syndicats et les associations ainsi que les autres organisations concernées ont pris part aux travaux du Séminaire International qui s'est tenu à Kiev les 27 et 28 septembre 2004,

Prenant en considération l'importance et l'opportunité des efforts entrepris pour développer les communications intermodales de transport pour un développement durable du transport international sur l'axe Europe-Asie,

Soutenant les initiatives des pays participant au processus d'accélération du développement du transport intermodal, à la création d'infrastructures de transport modernes et à la mise en place de nouvelles technologies,

Confirmant leur attachement aux résolutions prises lors des conférences internationales précédentes ainsi qu'aux dispositions des Conventions et des Traités internationaux des transports,

Reconnaissant l'efficacité des activités de la CEMT, la CEE-ONU, de la CESAP-ONU et du Programme TRACECA de l'UE concernant le développement des communications de transport Europe-Asie et visant à ce que ce développement soit continu, coordonné et harmonieux pour l'ensemble de l'infrastructure des transports sur le continent,

Saluant l'initiative de partenariat de la CEMT et de la CEE-ONU dans le développement du transport intermodal et de la logistique,

Ayant discuté des perspectives de développement du transport intermodal et des moyens permettant d'améliorer son organisation,

Ont noté que les orientations principales des activités futures communes pour créer des communications de transport intermodal entre les pays de l'Europe et de l'Asie, devraient être les suivantes :

- La conjugaison des efforts afin d'augmenter l'efficacité des mesures entreprises en ce qui concerne l'accroissement des volumes du transport intermodal ainsi que le développement des capacités techniques et technologiques des infrastructures de transport des pays participant,
- La coordination des activités des autorités dans le domaine des transports, des douanes et des organes de contrôle aux frontières des pays participant, afin de simplifier les procédures de passage aux frontières des marchandises utilisant le transport intermodal,
- L'élimination des barrières physiques et non physiques, qui ralentissent le passage des flux de marchandises entre les pays de la région eurasiatique,

- L'élargissement du réseau de transport intermodal, en accélérant l'adhésion des pays de l'Europe de l'Est, de l'Asie Centrale et du Caucase à l'Accord AGTC et à son Protocole sur le transport combine par voie navigable,
- L'élaboration et la réalisation de projets d'investissements communs et la garantie de leur financement,
- L'accélération de la circulation des marchandises par train aux points de changement d'écartement des voies,
- La création de réseaux de centres logistiques et de moyens informatiques de suivi des marchandises,
- La conduite d'une politique harmonisée de prix et de tarifs en transport intermodal,
- Le développement de lignes de communications par ferries dans la région de la mer Noire, de la mer d'Azov et de la mer Caspienne et l'amélioration de l'utilisation des voies navigables intérieures pour le transport intermodal,
- L'utilisation, pour le transport intermodal des marchandises, des capacités de transit des corridors ferroviaires de la Chine vers les pays d'Europe, à travers le Kazakhstan, le Turkménistan, l'Iran, la Fédération de Russie, le Bélarus, les Etats du Caucase, l'Ukraine et la Turquie,
- Le soutien au projet inscrit au Compte des Nations Unies pour le développement sur le renforcement des capacités, en particulier, de liaisons de transport Europe-Asie, accompli conjointement par la CEE-ONU et la CESAP-ONU,
- L'harmonisation du cadre juridique et réglementaire dans le domaine des transports des pays participant, sur la base des Accords internationaux, des Résolutions de la CEMT, des Conventions de la CEE-ONU et de la législation et des principes de la politique des transports de l'Union Européenne,

Demandent aux Organisations internationales impliquées de suivre et de traiter de manière concrète les problèmes évoqués ci-dessus et de rendre disponible toute l'information rassemblée pendant le Séminaire à une large audience ;

Expriment la certitude que les résultats des travaux du Séminaire International contribueront à l'amélioration de la coordination des actions visant le développement progressif du transport intermodal au service des relations économiques et commerciales pour que celles-ci se développent d'une façon dynamique entre les Etats de l'Europe, du Proche et du Moyen Orient, de l'Asie et d'autres territoires et que l'efficacité du système de transport eurasiatique en soit améliorée d'une manière générale.

Kiev, le 28 septembre 2004.